



COMMUNE DE PUY-SAINT-EUSEBE

CONVOCATION du CONSEIL MUNICIPAL

A l'attention de :

MATHERON Christophe, BERGERETTI Olivier, CONSTANS Céline, ALLEC Rémi, LENOIR Richard, MARTIN Sébastien, PIECQ Alain, MAGNAN Patrick, NORBERT Michel, BERROD Fabien

Madame, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal, qui aura lieu le :

Vendredi 13 mars 2026 à 18h00 à la mairie

Merci d'indiquer votre présence ou absence en mairie par téléphone ou par mail.

Veuillez agréer, Madame, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le 26 février 2026

**Le Maire,
Gustave BOSQ**



ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du précédent Conseil du 15 décembre 2025
- DELIBERATION : CFU budget annexe Les Espériers 10810 – M57
- DELIBERATION : CFU budget annexe de l'eau 10804 – M57
- DELIBERATION : Affectation de résultat budget annexe eau 10804
- DELIBERATION : BP budget annexe de l'eau – M49
- DELIBERATION : CFU budget principal 10800 – M57
- DELIBERATION : Affectation de résultat budget principal 10800
- DELIBERATION : BP budget principal 10800 – M57
- DELIBERATION : Vote du taux de fongibilité des crédits pour 2025
- DELIBERATION : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026
- DELIBERATION : Attributions subventions aux associations 2026
- DELIBERATION : Participation FSL 2026
- DELIBERATION : Vote tarif eau 2026
- DELIBERATION : Adhésion assurance statutaires
- DELIBERATION : MISE EN PLACE DE L'INDEMNITE FORFAITAIRE COMPLEMENTAIRE POUR ELECTIONS
- DELIBERATION : Modification statuts CCSP
- DELIBERATION : Convention tripartite pour le logement des travailleurs saisonniers (si nécessaire)
- DELIBERATION : Paiement heures complémentaires et supplémentaires aux agents territoriaux contractuels
- DELIBERATION : Création emploi permanent agent technique communal Echelon 8

- DELIBERATION : Convention pluriannuelle de pâturage GAEC DU MONT GUILLAUME (si convention établie)
- Questions diverses :



POUVOIR :

Je soussigné :

Donne pouvoir à :

De me représenter à la réunion du conseil municipal à la mairie le :

Fait à Puy-Saint-Eusèbe, le